

09 MARS 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200087302-20230225-DC2023\_01\_04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

N° SIRET : 20008730200036  
 Etablissement : SYNDICAT DE SIOULE ET M  
 Budget : BUDGET PRINCIPAL EAU

Objet : Odyssée Informatique - ADONIS 9.661B

CompTE ADMINISTRATIF  
 Année 2022  
 Page n° 1

Département : PUY-DE-DOME  
 Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT  
 Date d'Édition : 03/03/2023

DELIBERATION  
 DU COMITE SYNDICAL  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 25/02/2023 à 9 heures 30

Nombre de membres en exercice = 118  
 Nombre de membres présents = 76  
 Nombre de suffrages exprimés = 81  
 VOTES : Contre = 0 Pour = 81 Abstentions = 0  
 Date de convocation : 10/02/2023

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de LUC CAILLOUX, Président, cette péronne s'étant retirée au moment du vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par LUC CAILLOUX, Président, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBÉLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		2 034 096,04		225 261,94		2 259 357,98
Opérations de l'exercice	9 293 955,29	10 462 685,44	2 741 743,55	4 281 233,84	12 035 698,84	14 743 919,28
TOTAUX	9 293 955,29	12 496 781,48	2 741 743,55	4 506 495,78	12 035 698,84	17 003 277,26
Résultats de clôture		3 202 826,19		1 764 752,23		4 967 578,42
Restes à réaliser			1 261 700,00	628 838,21	1 261 700,00	628 838,21
TOTAUX CUMULES	9 293 955,29	12 496 781,48	4 003 443,55	5 135 333,99	13 297 398,84	17 632 115,47
RESULTATS DEFINITIFS		3 202 826,19		1 131 890,44		4 334 716,63

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Anote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :  
 Compte Administratif mis au vote par M. Grégory BONNET, Vice-Président

Pour expédition conforme,  
 Le Président,



Cachet :